



REALISER DES ELEMENTS D'INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE ET DE SANITAIRE CCP1 du titre professionnel : INSTALLATEUR(TRICE) EN THERMIQUE ET SANITAIRE

S'initier au métier de Plombier / Chauffagiste par l'acquisition des compétences de bases : travailler les tubes acier et façonner les tubes cuivre pour réaliser la pose de tuyauterie dans les règles de l'art et conformément aux schémas et aux croquis d'exécution d'installation de chauffage et de sanitaire. Utiliser le chalumeau pour réaliser des soudures sans fuite. Poser les éléments sanitaires (ballon d'eau chaude, WC, douche etc.) et les raccorder aux circuits d'eau.

OBJECTIFS :

- Installer et raccorder en acier par raccord mécanique des émetteurs de chauffage.
- Installer et raccorder en matériaux de synthèse des émetteurs de chauffage et des appareils sanitaires.
- Installer et raccorder en cuivre, des émetteurs de chauffage et des appareils sanitaires et l'alimentation en énergie de générateurs de chaleur (gaz et fioul).
- Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail.

Durée de la formation : 570 heures (dont 500 H en Centre et 70 H en entreprise)
Hebdomadaire : 35 heures à temps complet
Dates : du 02/09/19 au 14/01/2020

Lieu de la formation
ORT CHOISY LE ROI
50 / 70 rue du Four
94600 CHOISY LE ROI
Tel : 01 45 12 10 80
Fax : 01 48 52 49 80
E-mail : choisy@ort.asso.fr

Code Certif Info : 84238

Code RNCP : 1805

Code CPF : 245030



Autres CCP constitutifs du Titre Professionnel :

CCP2 : Préparer la mise en œuvre d'installations individuelles de chauffage et de sanitaire dans une démarche de développement durable

CCP3 : Réaliser des installations collectives de chauffage et de sanitaire

CONDITIONS D'ADMISSION :

Être Français ou étranger en règle avec la législation en vigueur (autorisation de travail)
Age minimum : 18 ans

Pré requis :

- Parler lire et écrire correctement le français
- Calculer des opérations avec virgule, des pourcentages et des proportions
- Utiliser la règle de trois
- Simplifier une fraction
- Calculer des longueurs, des surfaces, des volumes et convertir les unités de mesures
- Mesurer des angles

Modalités de recrutement :

- Tests psychotechniques
- Examen de connaissances :
mathématiques
- Entretien individuel

Aptitudes requises :

- **Exigences physiques :** Acuité visuelle et auditive suffisante (corrigée ou non), bon odorat, habilité manuelle, bonne coordination des mouvements, aptitude au travail en hauteur, absence d'atteinte dorsale.
- **Autres exigences :** Capacités d'initiatives et sens des responsabilités, capacité d'adaptation, soin, esprit d'équipe, sociabilité, un certain sens commercial.

PEDAGOGIE MISE EN ŒUVRE :

Méthode active alternant la théorie en salle de cours et l'application pratique en atelier avec cabines individuelles reconstituant un environnement réel de travail

ORGANISATION DE LA FORMATION :

Réaliser des éléments d'installations de chauffage et de sanitaire (CCP1)

- L'outillage, le traçage, les moyens de fixation
- Le tube d'acier noir : le cintrage, les accessoires, le façonnage et assemblage
- Les filetages
- Les radiateurs : distribution et raccordement
- Le soudage Oxyacétylénique
- Le tube de cuivre : le façonnage, le brasage
- La pose et le raccordement des W.C., receveurs de douches, lavabos et éviers
- Le tube PVC
- Les compteurs d'eau, les robinets
- Les restraints
- Les installations hydro câblées, les installations en tube « multicouche »
- La purge d'un circuit de chauffage
- La production d'eau chaude sanitaire

Initiation à la bureautique / Techniques de Recherche d'Emploi

Préparation à l'Habilitation Electrique BS

Période d'application en Entreprise (PAE) 63 heures

VALIDATION DE LA FORMATION :

Dossier professionnel à rédiger

Examen final permettant la délivrance du **Certificat de Compétences Professionnelles « Réaliser des éléments d'installations de chauffage et de sanitaire »** constitutif du **Titre Professionnel « Installateur(trice) en thermique et sanitaire »** de Niveau V du Ministère du travail inscrit au RNCP (Date de parution au J.O. 11/03/2015).